

Dijon,  
le 8 Juillet 2026,

**Double condamnation de Marine Le Pen :  
Océane GODARD propose de rendre effective la proposition de Marine Le Pen  
d'inéligibilité des élus condamnés pour détournement de fonds publics !**

En 2013, la présidente du RN annonçait vouloir rendre inéligibles, à vie, les élus condamnés pour favoritisme ou détournement de fonds publics... C'est cette exigence d'exemplarité qui se pose désormais à la nouvelle candidate à la présidentielle, condamnée.

En effet, la cour d'appel de Paris a, une seconde fois, confirmé que Marine Le Pen et d'autres élus du Rassemblement national, dont Julien Odoul, sont des délinquants condamnés pour détournement de 4,1 millions d'euros d'argent public à des fins partisans.

Marine Le Pen, condamnée à trois ans de prison, dont un an ferme sous bracelet électronique, et à 15 mois d'inéligibilité, ainsi que la condamnation de Julien Odoul à huit mois avec sursis et un an d'inéligibilité, témoignent d'un véritable système frauduleux mis en place durant 11 ans au détriment des citoyens.

La justice a tranché au regard de faits graves de détournement de fonds publics. Quelques heures après le verdict, Mme Le Pen s'est portée candidate à l'élection pour la présidence de la République française. Si la sidération est totale, comment qualifier les méthodes d'un parti politique prônant une sévérité maximale à l'encontre des élus pris en faute, mais ne s'appliquant pas à lui-même ses propres exigences ?

Ce sont ces injonctions graves et paradoxales que la députée Océane Godard questionne, dénonce et combat. N'oublions jamais que le Rassemblement National est, dans l'Histoire de notre République, l'extrême droite, représentant l'ennemi de notre démocratie.

Tout ce qui a été conquis depuis 200 ans l'a été sans l'extrême droite et, le plus souvent, contre elle.

Les valeurs de probité, de congruence et de respect doivent demeurer nos repères pour assurer la confiance en notre République.